

Lyon 27 Janvier 1828.

Cœur caché  
libre 7

- Deschamps
- 2 Labbey
- 3 Clair
- 2 1/4 Ginod

7 Cœur de la maison 11

- 1 Deschamps
- 1 Labbey
- 1 Clair
- 1 Ginod

- 2 Charut
- 2 Charnier
- 1 Courmout
- 2 Pater

8  
10  
4  
3  
2  
1  
1  
2

X<sup>e</sup> pour mes  
conférences

Monsieur le Directeur & mes  
Confrères de la Société de Bienfaisance en  
Jurisdictions mutuelles.

Portes

allé - 3    6    20    72.  
 y - 4    7 8 11    14    20    72.  
 portes -    27    39

Messieurs,

faide 42  
 Paris 21  
 Valenciennes 8  
 Cambrai 11  
 Courmout 7. Jean Deschamps  
 portes 20  
 109  
 Charnier  
 essant 4.    1 Porte  
 journal 5.  
 Charut 4    1/2 Clair  
 faide 21.  
 2.  
 3.  
 2.  
 1. Dauter  
 1.  
 2.  
 27

le bien général de la Fabrique

est la base de notre société; cette chose, ou ces mots bien  
général, font espérer tout les cœurs et y dirigent  
un couronnement d'approbation à nos entreprises de la  
part de tous Magistrats: &c. &c.

Notre Directeur provisoire Monsieur  
Charnier est un de ceux qui ont les premiers  
conçu & entrepris nos fondations: &c. &c.

Notre Règlement, dont il a bien voulu se charger  
de la rédaction, est l'édifice de toute nos fondations. Ce  
édifice est commun à tous les Sociétaires et tendre à la  
fin il est donc essentiel et à propos que chaque  
co-propriétaire examine s'il n'y a rien d'abusif et tout  
ce qu'il faut, selon son jugement: C'est à dire que je  
pense personnellement pour ne s'immiscer au choix  
dont ils m'ont honoré, sans doute tout de bon sens &  
de la sagesse dont le Règlement est dicté, qu'ils sont



= bien aïdés de connaître en particulier, et de bien méditer  
tous les articles de l'acte qui va les engager avant de le  
restituer de leur signature: acte et signature qui nous  
serviront ou la fondation serait vaine. Enfin notre  
Règlement est l'ame du Corps que nous allons former  
& que nous former, quelle soit pour, sans tache, pour  
passer à l'éternité.

Il e prouvant participer à la censure d'aujourd'hui  
ma demande est 1.° Que censure du règlement soit fait  
& adopté article par article, en présence ou de M. de Bonnavoy  
ou de Leborgne;

2.° Que la mise au net en soit fait, tel qu'est,  
dans le sommaire.

3.° Que l'assemblée prochaine 3 février, la censure en  
soit faite à tous les Syndics ou leurs Secrétaires et à tous ceux  
qui voudront et peuvent écrire sans la censure;

4.° Que le dimanche 10 février toutes les Compagnies  
se rassemblent respectivement et censurent si non individuellement  
au moins généralement. Au cas de censure individuelle &  
contradictoire, le syndic en tiendra note article par article.

5.° Que le dimanche 17 février, le règlement  
de la censure par Compagnies ou à toute la Société, soit  
fait par Monsieur le Directeur; en lançant sur la  
copie la totalité des impositions particulières c'est à dire  
provenant de la Société entière. Cette censure portera le  
nom de ceux ou celui qui l'aura faite et tenu, les articles  
de la mise au net et la censure article par article,  
sera censure et adopté en assemblée générale.

6.° Que le dimanche 24 fév. assemblée générale  
soit faite pour censure et adopter définitivement  
tous les articles du Règlement;

7.° Que le dimanche ou mardi de Mars, assemblée  
générale soit encore faite pour, et pour toujours,  
entendre la lecture du dit Règlement, le reconnaître, jurer  
et signer. (Et toutes fois la mise au net en soit fait).  
Je propose <sup>pour</sup> que tous les articles qui por

La Couronne des ches ne font pas partie de  
 l'indication des Mapiens le plus, tels que le  
 Disposition des Fabricants, nos autres sont  
 et sans ouvrage, ceux que nous voulons mouler  
 de 10 de. il soit déterminé et adopté une  
 justification générale.

2. Que nous n'ayons point de femmes  
 dans notre société, sans les dernières s'entendre  
 jusqu'à leur renouvellement de mariage, encore  
 ne faisant représenter, par une certaine chose, leurs  
 demandes aux Propositions; par exemple en dotant  
 leurs, qu'elles jouissent des avantages de la société  
 sans frais quelconques, à moins qu'elles ne  
 paraissent indigner par leur conduite, auquel cas  
 elles seront exclues.

*J. M. G. de la Roche*



19. portées de femmes de régulier de la Roche  
 20. de femmes de 3. étages de la Roche  
 portées de femmes de 2. étages de la Roche  
 de femmes de 2. étages de la Roche  
 de femmes de 2. étages de la Roche  
 de femmes de 2. étages de la Roche

Monsieur  
 le Directeur de la Société  
 de Bienfaisance en Indes  
 orientales, type mission,  
 Coix-Pouffe

30.  
 30.  
 30.  
 30.  
 30.  
 30.

Mousson-sibrot  
 1<sup>er</sup> ~~formare~~ 3  
 2<sup>e</sup> 27 Janvier 6  
 1828  
 3  
 4. ~~Secretaria~~ ~~nomme~~  
 Dominique en  
 15<sup>e</sup> ~~Caron~~  
 48 ~~grote~~  
 5 ~~Goisard~~  
 4 1/2 ~~Charrel~~  
 5 ~~Charnier~~  
 3 ~~Courmond~~  
 Jacade  
 10 ~~207~~ ~~Dechaussel~~  
 Deschamps et Lot  
 11 ~~Charrel et Labay~~  
 11 ~~Charnier~~ ~~Pouffe et Clair~~  
 10 ~~Courmont~~ ~~Garnier~~  
 Tappinister  
 2 ~~Deschamps~~  
 3 ~~Labay~~  
 1 1/2 ~~Clair~~  
 3 ~~Ginod~~